

**Assemblée communale extraordinaire de la  
Commune mixte de Crémines  
Jeudi 23 mai 2013 à 20h15 à la halle de  
gymnastique de Crémines (salle n°2)**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Discuter et approuver l'adhésion de la commune mixte de Corcelles au syndicat des eaux du Raimeux.
2. Discuter et approuver le règlement d'organisation 2013 du syndicat des eaux du Raimeux.
3. Discuter et approuver le règlement d'alimentation en eau 2013 et le tarif 2013 du syndicat des eaux du Raimeux.
4. Discuter et approuver le budget 2013 du syndicat des eaux du Raimeux.

Les règlements et tarifs retenus aux chiffres 2 et 3 ainsi que le budget 2013 du SER sont déposées publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés dès le 18 avril 2013, soit 30 jours avant l'Assemblée communale. Lesdits documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « actualité ».

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

2746 Crémines, le 8 avril 2013

Le Conseil communal